

COMMUNE DE SEVERAC-LE-CHATEAU

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le 20 juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Camille GALIBERT.

Présent(s) : Mmes Méлина COUSI, Catherine LAUR, Geneviève ROZIERE, Amandine SAINT ANTONIN, Madeleine-Sophie de SAINT SERNIN et Marcelle VESY, MM. Thierry ANDREAN, Emmanuel ANGLARS, Roger COSTES, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Marie LADET, Michel MOLINIE, Michel POISSON et Philippe VINCENT

Excusé(s) : Mmes Joëlle DELHEURE (pouvoir à Mme VESY) et Chantal NAYROLLES, M. Stéphane MAYMARD

Melle Amandine SAINT ANTONIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée.

Le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

1/ Budget général : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget d'investissement comme suit, afin de procéder à un rééquilibrage du budget pour permettre le paiement de diverses dépenses (restauration du four d'Altès, de la toiture de la sacristie de l'église du Bousquet, et réalisation du parking près de l'école primaire).

IMPUTATION		LIBELLE	MONTANT
Section d'investissement -Dépenses			
Opération 113	Article 2135	Aménagement petit patrimoine Constructions – Four d'Altès	500.00 €
Opération 130	Article 2313	Toitures églises – Sacristie de l'Eglise du Bousquet	2 000.00 €
Opération 131	Article 2112	Parking école primaire – Terrains de voirie	30 000.00 €
Opération 150	Article 2313	Salle polyvalente Abords- Constructions	- 32 500.00 €

2/ Budget eau : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget Eau comme suit, en sections d'investissement et de fonctionnement, pour permettre :

- le paiement de diverses dépenses (acquisition d'une scie à sol en dépenses d'investissement, fourniture de canalisation pluviale, location de pelle avec chauffeur, et fournitures de bureau en dépenses de fonctionnement)
- la rectification de diverses imputations budgétaires :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	
Section d'investissement -Dépenses			
Opération 01	Article 2111	AEP - Terrains	- 38 900.00 €
	Article 21351	AEP – Installations générales	- 11 500.00 €
	Article 2154	AEP – Matériel industriel	-3 500.00 €
	Article 2182	AEP – Matériel de transport	- 2 300.00 €
	Article 2183	AEP – Matériel de bureau	- 1 250.00 €
	Article 2315	AEP – Constructions	- 8 500.00 €
Sans opération	Article 2111	Terrains	+ 38 900.00 €
	Article 2135	Installations générales	+ 11 500.00 €
	Article 2154	Matériel industriel	+ 6 500.00 €
	Article 2182	Matériel de transport	+ 2 300.00 €
	Article 2183	Matériel de bureau	+ 1 250.00 €
Section d'investissement -Recettes			
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- 5 500.00 €	
Section de fonctionnement - Dépenses			
Chapitre 011	Article 6063	Fournitures entretien et petit équipement	4 000.00 €
	Article 6135	Locations mobilières	1 000.00 €
	Article 6064	Fournitures administratives	500.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	- 5 500.00 €	

3/ Animations estivales 2011 :

3.1 / Château et cité médiévale

Les animations organisées par la commune pour la saison estivale 2011, et les divers contrats souscrits à cet effet par le Maire ont fait l'objet d'une présentation synthétique aux élus.

Outre les visites (guidées ou non), et les animations « théâtre » quotidiennes dans la cité et au château, il sera proposé au public :

- tous les mercredis au château, un spectacle de clown, des jeux géants en bois pour petits et grands, et les histoires de la conteuse au Sestayral ;
- les lundis, jeudis et dimanches, une Via Ferrata, installée sur les remparts du Château par l'association « Eaux'Ygène Loisirs »
- le 19 août, un concert au château (Olivier Villa)
- les jeudis matins au marché, des jeux gonflables loués par la commune pour les enfants
- le mercredi 27 juillet, une pièce de théâtre (« Un fil à la patte » de Feydeau, par la Cie HoCémo Théâtre) dans la cour de l'ancienne maternelle.

L'Association des Amis du Château ouvrira au public la Maison des Consuls, en partenariat avec la Commune qui met à disposition un agent saisonnier les après midis du lundi au vendredi.

Le château sera en outre mis à disposition de l'association « Mémoires de Sévérac » du 4 au 11 août, pour ses 7 représentations du son et lumière « la Légende de Jean Le Fol », et du Comité des Fêtes le 30 août pour une soirée concert Electro (groupe HLEEN).

Deux opérations originales contribueront en outre à animer la commune :

1/ l'opération « Arts dans la Cité » : plusieurs boutiques louées par la commune rue des Doves, rue Amaury de Sévérac et rue Jordan Catala, seront mises à disposition d'artistes et artisans, pour des redevances mensuelles modiques, afin de leur permettre d'y vendre leurs œuvres, et animer ainsi le quartier du château.

2/ la manifestation « Sur le chemin de l'art : Prix d'Arpajon 2011 ». elle se tiendra au château et dans la cité du 16 au 24 juillet : exposition et vente d'œuvres, stages et concours de peinture et sculpture pour artistes professionnels et amateurs.

La manifestation est organisée en partenariat avec l'association Les Arts du Roy, présidée par Françoise CROUZET, dans le cadre d'une convention avec l'association, aux conditions suivantes :

- La commune met le château à disposition et assume les dépenses engendrées par la manifestation (petits travaux d'aménagement, fournitures diverses, personnel communal, coût de promotion de l'opération) et la recherche de subventions publiques (Conseil Général, Conseil Régional).
- L'association prend en charge l'organisation matérielle de l'opération (rédaction des documents de promotion et règlements, recherche et inscription des exposants, préparation du site, accueil et gestion sur place des participants) et la recherche de financements privés. Elle est autorisée à organiser des stages de peinture et sculpture au château.
- Les prix, fixés par le conseil municipal le 21 février 2011, seront remis aux 5 lauréats des concours le 24 juillet : d'un montant total de 1 250 €, ces prix sont financés pour 600 € par des subventions obtenues par l'association (500 € du Crédit Agricole, 100 € de Groupama) le solde étant avancé par la Commune, au moyen d'une subvention de 650 € versée à l'association, en attente de financements espérés, sollicités auprès du Département et de la Région.
- Les artistes exposants pourront vendre leurs œuvres, sous réserve du reversement à l'association de 5 % des prix de vente, à titre de participation aux frais d'organisation. En fonction des subventions obtenues, et si le bilan final de l'opération le permet, une partie des recettes sur les ventes sera reversée à la commune par l'association, pour couvrir tout ou partie de la participation communale sur les prix versés aux lauréats.
- Deux restaurateurs (Hôtel du Commerce et Atelier du Goût) et le gérant du camping se relayeront sur cette période pour proposer des formules de restauration midi et soir au château.

Pour promouvoir l'ensemble des animations estivales, la Commune met en place une sonorisation afin de diffuser périodiquement des annonces.

Ce programme donne lieu au recrutement de 3 artistes et 2 guides diplômées, et à la conclusion par le maire (en exécution de la délégation qui lui a été consentie) de divers contrats (prestations de services, locations ou conventions de mises à disposition) dont il a été rendu compte aux élus.

Pour sa mise en œuvre, le conseil municipal approuve :

- à l'unanimité, l'occupation temporaire du domaine public (château ou ancienne école) par tous les prestataires et intervenants concernés, occupation consentie à titre gratuit pour soutenir l'animation locale.
- par 15 voix pour et 1 abstention, la conclusion de la convention de partenariat avec l'association « les Arts du Roy », pour l'organisation de la manifestation « Sur le chemin de l'art : Prix d'Arpajon 2011 », et le versement à l'association de la subvention de 650 € pour la remise des prix aux lauréats des concours.

3.2/ Piscine

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la gratuité d'accès à la piscine aux pompiers volontaires du centre de secours de la Commune (sur présentation de leur carte), et fixe un tarif unitaire de 5 € par séance pour les séances d'aquagym (au lieu de l'abonnement de 50 € pour 10 séances).

4/ Organisation d'un marché « Nocturne des Producteurs » :

Il est approuvé à l'unanimité la conclusion avec l'association « Fermiers de l'Aveyron » d'une convention destinée à formaliser les conditions d'organisation d'un marché nocturne, intitulé « Nocturne des Producteurs de Pays », prévu le lundi 1^{er} août 2011 sur la place de la Gare.

5/ Projet de crématorium :

Après communication de l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire (instance représentative du personnel communal) le 13 avril 2011, le conseil confirme par 15 voix pour et 1 abstention le recours à une délégation de service public pour la gestion du futur crématorium, dont la demande d'autorisation de création est en cours d'instruction par la Préfecture.

Le conseil procède ensuite à l'élection des membres de la commission de délégation de service public, qui sera présidée par le Maire : sont élus, par 15 voix et 1 abstention, MM. Jean-Marie LADET et Christian DELMAS, Mme Madeleine-Sophie de SAINT SERNIN.

6/ Projet de centrale photovoltaïque au sol :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de l'inadéquation des parcelles VT n° 1 et VT n° 2 (parcelles agricoles en zone Ap) pour l'installation d'une centrale au sol de production d'électricité d'origine photovoltaïque, et confirme la poursuite du projet sur la seule parcelle communale VX n° 36, ainsi que la mise en œuvre de la révision simplifiée du PLU sur cette seule emprise ;

- autorise, après avis du service des Domaines, la signature d'une promesse de bail, d'une durée de 3 ans et 3 mois, portant sur cette parcelle : A l'issue des procédures préalables au projet, et sous réserve des conditions suspensives (étude d'impact, enquête publique, révision simplifiée du PLU et obtention du permis de construire), il sera conclu un bail emphytéotique administratif d'une durée de 25 ans, assorti d'un loyer annuel de 15 000 € par Mw installé (de l'ordre de 79 000 € par an pour une puissance installée estimée à 5,3 MW).

A l'issue du bail, la location pourra être renouvelée, ou les installations pourront être démantelées aux frais du preneur, ou conservées par la commune, au choix de cette dernière.

7/ Acquisition de parcelles propriété de RFF (YN 21 et WV 137)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles propriété de Réseau Ferré de France, cadastrées section YN n° 21 et WV n° 137, au prix global de 7 000 € HT. Le prix sera imputé pour 25 % sur le budget général de la Commune, et pour 75 % sur le budget annexe du service de l'eau, l'acquisition étant essentiellement destinée à faciliter la préservation des ressources en eau.

- 8/ Lotissement les Demeures de Bellevue :** Vente du lot 6 à la SA d'HLM POLYGONE
- 9/ Aménagement d'une aire de stationnement entre les écoles** (Avenant au marché du lot n° 3 - serrurerie)

L'examen des points 8 et 9 de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure dans l'attente d'éléments d'information complémentaires.

10/ Modification du tableau des effectifs

Il est approuvé à l'unanimité la modification du tableau des effectifs, afin d'actualiser les cadres d'emploi correspondant aux personnels non titulaires susceptibles d'être recrutés (pour des remplacements, ou besoins saisonniers et occasionnels): recrutement, selon les besoins, d'adjoints administratifs ou techniques de 2^{ème} classe, ou d'adjoints du patrimoine (visites guidées), et de maîtres nageurs (titulaires du BEESAN ou du BNSSA).

11/ Modification et mise à jour du régime indemnitaire des agents

Il est approuvé à l'unanimité la mise à jour du régime de primes des agents, afin de prendre en compte diverses évolutions statutaires et réglementaires (suppression d'anciens cadres d'emploi), et de prévoir le versement au maître-nageur, le cas échéant, d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

12/ Remboursement de frais au maître nageur

Il est approuvé à l'unanimité le remboursement au maître nageur des frais de stage de validation de son diplôme (3 jours de formation obligatoire tous les 5 ans, soit 96 €).

13/ Questions diverses

- M. Jean-Marie LADET est désigné correspondant sécurité routière de la Commune, dans le cadre de la mise en œuvre par la Préfecture du plan départemental de sécurité routière 2011.
- M. Christian DELMAS est désigné coordonnateur communal pour le recensement de la population qui sera diligenté par l'INSEE du 19 janvier au 18 février 2012.
- Compte tenu du grand nombre d'animations au château, un distributeur de boissons (eau, jus de fruit...) devrait être proposé au public par un prestataire de services retenu à cet effet.
- Il est approuvé à l'unanimité le plan de financement actualisé pour les travaux de réparation des dégâts d'intempérie sur la voirie (rues du 19 mars 1962, de la Petite Côte et Victor Hugo), comme suite à l'attribution par la Préfecture d'une subvention de 25 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (13 325 €).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45